

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date d'envoi de la convocation : 28/05/2025

Date d'affichage : 28/05/2025

Date de réunion : 05/06/2025

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 23 Votants : 27

Le 05 JUIN 2025 à 20 H 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOURDEVAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SOURDEVAL sous la présidence de M. JEHENNE Adrien, Maire.

Étaient présents : M. JEHENNE Adrien, Maire, M. GIROULT David, Maire Délégué, Mme HAMEL Manuella HAMEL, M. GAHERY Jérôme, M. MESTRES François, M. ROGER Mickaël, Les Adjoints, Mme HARIVEL Magali, M. DESMASURES Jean-Claude, Mme MAUDUIT-JOSEPH Nelly, M. HILI Damien, M. DANGUY Sébastien, Mme ARSENE Anne-Marie, Mme MARIE Christelle, M. BOULAY Didier, Mme BONNEL Marlène, Mme GERY Camille, M. LEMOUSSU Bernard, Mme HEUZÉ Séverine, M. HUARD Patrick, Mme LEFRANC Elisabeth, M. de LA PERRAUDIERE Louis-René, M. RENAULT Joël et Mme LEPROVOST Séverine, Les Conseillers

Absents excusés : Mme JEHAN Nadia, Mme DESVOL, Mme HILLIOU Evelyne HILLIOU et M. SALLES Daniel

Pouvoirs : Mme JEHAN Nadia donne pouvoir à Adrien JEHENNE, Mme DESVOL Emilie donne pouvoir à François MESTRES, M. SALLES Daniel donne pouvoir à M. DESMASURES Jean-Claude, Mme HILLIOU Evelyne HILLIOU donne pouvoir à Bernard LEMOUSSU

Secrétaire de séance : Mme Séverine HEUZE.

### Vote du compte administratif de la Commune de Sourdeval et affectation du compte de résultat

Le Maire ne peut pas assister à ce point, il est invité à quitter la séance du Conseil le temps de la présentation et du vote. David GIROULT, Maire délégué de la commune de Vengeons préside le Conseil pendant ce point.

Les résultats de ce Compte Administratif sont conformes aux résultats du Compte de Gestion du Comptable.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	3 089 436,93 €
Recettes	3 973 451,02 €
Excédent de l'exercice	884 014,09 €
Excédent antérieur reporté	1 793 027,17 €
Résultat de clôture	2 677 041,26 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses de l'exercice	1 000 908,70 €
Recettes de l'exercice	1 284 721,30 €
Excédent de l'exercice	283 812,60 €
Déficit antérieur reporté	-542 976,65 €
Besoin de financement total – Déficit de clôture	-259 164,05 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2 121-31, L.2 341-1 à L.2 343-2,

Vu la délibération du 10 avril 2025 approuvant le budget primitif de la Commune de SOURDEVAL,

Vu les conditions d'exécution du budget 2024.

Le Conseil municipal siégeant sous la présidence de M. David GIROULT, conformément à l'article L.2 121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2024 de la Commune de SOURDEVAL arrêté comme indiqué ci-dessus.

Le Maire reprend la présidence du Conseil Municipal pour voter l'affectation du résultat du budget 2024.

Le Conseil après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024, considérant l'affectation du résultat de fonctionnement 2024, constatant que le compte administratif

les opérations régulières, statuant sur  
Accusé de réception en préfecture  
06/06/2025 14:20:50  
Date de réception préfecture : 20/06/2025

	Résultat clôture exercice 2023	Virement à la section investissement 2024	Reste à réaliser 2024	Solde des restes à réaliser	Résultat de l'exercice 2024	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation de résultats
Investissement	- 542 976,65€		435 634,12€	- 435 634,12€	283 812,60€	- 542 976,65 €
Fonctionnement	2 064 109,66€	271 082,49€			884 014,09€	2 677 041,26 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement du déficit de la section d'investissement), le Conseil décide d'affecter comme suit le résultat 2024 :

Excédent global cumulé au 31/12/2024	2 672 487,17€
Affectation obligatoire à la couverture de l'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	694 798,17 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserve au chapitre 1068	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement sur la ligne 002	1 977 689,39 €
TOTAL AFFECTE AU CHAPITRE 1068	694 798,17 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter en ligne 002	- €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE AU 31/12/2024 sur la ligne 001	- 259 164,05 €

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour l'affectation du résultat 2024 pour le budget de la commune uniquement, les budgets annexes des lotissements n'étant pas concernés par les affectations de résultat. Il est proposé d'affecter les résultats de clôture 2024 comme suit :

Affectation	Montant
Recettes 002	1 977 689,39 €
Dépenses 001	259 164,05 €
Chapitre 1068	694 798,17€

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.  
A Sourdeval, le 05 JUIN 2025.

Le Maire,  
Adrien LEHENNE

